

22/01/2026  
**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE**

## Évacuation du campement Blerot

**À la suite d'un rapport de police établi à la fin du mois de décembre 2025, le Bourgmestre d'Anderlecht a pris un arrêté ordonnant l'évacuation, le nettoyage et la sécurisation de la dalle située entre le trottoir et le bâtiment sis rue Ernest Blerot 3 à 1070 Anderlecht.**

Les constats effectués sur place, et confirmés par les passages réguliers des équipes communales de prévention, ont démontré que ce campement de fortune était à l'origine de troubles à l'ordre public, notamment liés à la consommation de stupéfiants et d'alcool. D'importants enjeux sanitaires ont également été identifiés, comprenant des risques de propagation de maladies infectieuses telles que la tuberculose.

En exécution de cet arrêté, l'expulsion du site, suivie d'un nettoyage approfondi, s'est déroulée les 20 et 21 janvier. Cette intervention a mobilisé, dans un esprit de coopération étroite, plusieurs services communaux chargés de l'entretien et de la propreté, les services de police spécialisés dans la gestion des nuisances, ainsi que des travailleurs sociaux et des intervenants médicaux.

À l'issue de l'opération, un dispositif transitoire composé de barrières de type Heras a été installé afin de dissuader toute nouvelle occupation des lieux.

Il appartient désormais au propriétaire et gestionnaire de ce bâtiment privé de mettre en œuvre des aménagements structurels et pérennes, afin d'assurer une gestion durable et qualitative de cet espace.

Fabrice Cumps, Bourgmestre d'Anderlecht, et Jurgen De Landsheer, Chef de corps de la police, soulignent conjointement que :

*« Cette opération s'inscrit dans une dynamique plus globale de vigilance renforcée face aux enjeux liés à la présence prolongée de personnes en situation d'errance, en particulier aux abords de la gare du Midi et dans une partie significative du quartier de Cureghem. »*

Ils insistent également sur la nécessité de maintenir un équilibre entre fermeté en suivi des plaintes et accompagnement humain :

*« Afin de concilier une approche respectueuse et humaine des personnes en détresse avec l'impératif de lutter contre l'accumulation de déchets et les risques sanitaires qui en découlent, nous privilégions une démarche de collaboration étroite entre l'ensemble des acteurs publics et le réseau associatif, dont l'expertise en matière d'accompagnement est essentielle. »*